

Genèse sur la volonté de l'Union et de l'AV2E d'améliorer le confort des résidents en période estivale

2012 : arrivée de Foncia en qualité de syndic - création de l'Union (obligation juridique d'un mandat unique pour gérer les charges communes des 9 copropriétés à hauteur de 500 000€)

2014 – 2015 : réflexions sur la problématique de l'élévation croissante de la température en été des appartements suite au réchauffement climatique, sur 5 axes :

- climatisation collective des appartements
- climatisation semi-collective par entrée
- climatisation individuelle des appartements
- raccordement réseau froid de la SERM
- protection solaire de la façade concave orientée vers l'est

AG 2015 : repousse l'étude de faisabilité d'une climatisation collective au niveau de l'Union pour des contraintes techniques (climatisation en façade arrière interdite – dans les escaliers pas possibles, pour des raisons de sécurité – pas de place dans les colonnes ascenseurs)

11 décembre 2015 : accord cabinet Bofill pour la pose de stores « screens top sun » de la même couleur que la façade

Mi-2016 : réalisation diagnostic énergétique Sergie qui classe la résidence en B (très bon classement)

AG 2016 : décide d'une étude de climatisation semi-collective par entrée – étude réalisée par le cabinet « bureau espace Provence »

AG 2017 :

- repousse l'étude d'une climatisation semi-collective par entrée, là aussi pour des questions techniques de place dans les armoires palières
- adoption de la climatisation individuelle en façade (seule possibilité actuellement)

14 janvier 2019 : demande AV2E à la « Mission Grand Cœur (MGC) » pour savoir comment procéder pour envisager la mise en place d'une protection solaire extérieure des appartements

18 janvier 2019 : retour MGC : formuler le projet avec un architecte et venir avec une 1^{ère} esquisse (état actuel-état projeté - description du dispositif d'occultation)

28 juin 2019 : suite décision CA Av2e du 23 V 2019 pour débloquer la situation : rencontre Alec et Caue 34

VII- septembre 2019 : 6 réunions (Alec – Caue34 – Union – Av2e) pour formaliser le projet et préparer la rencontre Mission Grand Cœur – Architecte Bâtiment de France - ville de Montpellier – 3M

29 septembre 2019 rencontre avec la SERM pour se raccorder à son réseau froid et pouvoir rafraîchir les appartements en période estivale

18 octobre 2019 réunion MGC -ABF – ville de Montpellier – 3M qui valide le projet – avis très favorable est donné à la démarche et au projet dont les objectifs confrontent à la fois le respect architectural et patrimonial et l'adaptation des bâtiments au changement climatique

Octobre -janvier 2020 : 4 réunions (Alec – Caue34 – Union – Av2e) rédaction cahier des charges – petite annonce moniteur – sélection cabinets d'architecture pour audition jury

27 février 2020 : audition des 6 cabinets d'architectes retenus pour décider du cabinet qui conduira l'étude Protection solaire : accord CU pour retenir le cabinet d'architecte COo

01 octobre 2020 : (report de l'AGE prévue le 01 IV 2020 du fait de la crise sanitaire) : AGE qui valide les 2 études : protection solaire et rafraîchissement des appartements et leur financement

18 décembre 2020 : signature contrat du cabinet d'architecture COo (après délai de 2 mois d'action en nullité)
Nota : le décret du 03 mai 2007 du code de la construction préconise de protéger la façade extérieure avant de procéder au rafraîchissement intérieur